



Règlement Intérieur

ARTICLE 1 – L'Assemblée Générale

Conformément aux statuts validés en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 Septembre 1999, l'assemblée Générale est convoquée par le Président de l'association, se réunit au moins une fois par an.

Elle peut être convoquée sur demande des adhérents conformément aux conditions fixées à l'article 7 des statuts

L'ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration, tout adhérent peut ajouter des points/questions spécifiques sous réserve de les communiquer par mail à cette adresse : contact@danseclassiqueviolaines.fr au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de l'Assemblée.

ARTICLE 2 – Le Bureau Directeur

Le Bureau Directeur est composé :

- Un/Une Président(e)
- Un/Une Trésorier(e)
- Un/Une Secrétaire

Le président peut déléguer une partie de ses attributions, cette délégation doit être précisée par écrit avec :

- Le(s) sujet(s)/Projet(s) soumis à cette délégation
- Une date de début et de fin de cette délégation

Cette délégation doit être validée à l'unanimité par le Conseil d'Administration

ARTICLE 3 - Inscriptions

Age d'inscription :

- Danse Classique : 4 ans révolus à l'inscription
- Latino Fun Dance : 14 ans

Possibilité d'inscription jusqu'aux vacances de Toussaint.

Un certificat médical indiquant une non-contre-indication à la pratique de la Danse Classique « Loisirs » ou à la pratique du Fitness (pour le Latino Fun Dance) est demandé lors de l'inscription.

A partir du cours Moyen, le certificat médical doit porter la mention de non-contre-indication à la pratique des pointes.

PS : *Le certificat médical a une validité de 3 ans*



ARTICLE 4 - Tenue

Une tenue correcte est exigée.

- **Danse Classique**

Les danseurs/danseuses doivent porter une tenue conforme à la description précisée dans les fiches « Tenue » remise lors de l'inscription et disponible sur le site internet de l'association.

Une tolérance est possible jusqu'au 1er octobre de l'année en cours. Ils doivent impérativement venir au cours avec cette tenue parfaitement PROPRE.

Afin d'harmoniser les groupes, les collants sont obligatoirement de couleur rose.

Du cours Eveil au cours Initiation 2, Il est obligatoire que les élèves aient des ½ pointes à semelle simple ou unique en cuir rose avec 1 élastique simple.

A partir du cours Préparatoire, il est obligatoire que les élèves aient des ½ pointes bi-semelles en toile de couleur saumon avec élastiques croisés sur le cou-de-pied. Cette couleur est également recommandée pour les pointes.

Pour l'hiver : prévoir un cache-cœur ou gilet court.

En ce qui concerne la coiffure : les cheveux longs seront retenus en chignon, les cheveux courts, par un bandeau (idéalement de la couleur du justaucorps) ou par des pinces plates. Les élèves doivent arriver coiffés pour le cours.

- **Latino Fun Dance**

Les danseurs/danseuses doivent porter une tenue adéquate et confortable à la pratique sportive. Des chaussures de sport sont obligatoires pour l'activité. Ces dernières doivent être propres et être utilisées UNIQUEMENT en salle.

Les bijoux ne sont pas admis en cours. Ils doivent donc rester à la maison. Les friandises (chewing-gum, bonbons...) sont interdites.

ARTICLE 5 – Comportement / Sanctions

Les élèves doivent être attentifs : les bavardages, amusements, comportements inappropriés seront réprimandés ainsi que le manque de respect envers le Professeur, un membre du Bureau Directeur ou un membre du Conseil d'Administration.

Des sanctions, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive sans remboursement de cotisation, peuvent être prises par décision d'un Conseil de Discipline composé de la Professeure de danse, du Président de l'association et d'au moins un membre du Conseil d'Administration. L'exclusion définitive sera automatiquement prononcée dès le 3^{ème} avertissement reçu. Cette exclusion n'entraînera pas de remboursement de cotisation.



École de Danse Classique
Éliane Fiévé

Ecole de Danse Classique Eliane Fiévé
Latino Fun Dance Violaines
Mairie de Violaines
Place du Général de Gaulle
62138 Violaines
SIRET : 37921019800014
RNA : W622002251



Page 3 sur 5

Pour les mineurs, les parents seront informés par mail des éventuels incidents pendant les cours de la tenue et des décisions prises lors du conseil de discipline le cas échéant.

ARTICLE 6 - Accueil des danseurs/danseuses

Le début des cours ayant lieu impérativement à l'heure fixée, **les danseurs/danseuses doivent être présentes 5 à 10 minutes avant afin d'être prêtes pour le cours. Les parents se doivent de veiller à ce que leur enfant soit habillé et coiffé pour le début du cours.**

L'accueil des danseurs/danseuses mineur(e)s est assuré par le professeur de danse. **Il est rappelé que cette dernière n'est en aucun cas chargée d'assurer la préparation des danseurs/danseuses.**

L'utilisation des vestiaires est autorisée sous la propre responsabilité du danseur/danseuse majeur ou des parents pour les mineurs.

L'association ne peut être tenue responsable en cas de vol ou dégradation des affaires personnelles.

Toute absence doit être signalée et justifiée avant le début du cours par mail à cette adresse : absences@danseclassiqueviolaines.fr

Les parents ne peuvent pas assister aux cours. Une « journée portes ouvertes » sera organisée courant d'année pour montrer l'évolution des élèves. Ce jour-là, les parents pourront dialoguer avec le professeur. En cours d'année les questions sont à poser par mail ou l'intermédiaire des membres du bureau afin de ne pas perturber le déroulement des cours.

ARTICLE 7 - Déroulement des cours

Les cours sont dirigés par Madame Florence RICHARD, Professeur de Danse Classique Diplômée d'Etat, également titulaire du Brevet d'Etat d'Expression Gymnique et Disciplines Associées (EGDA) pour l'enseignement du Latino Fun Dance.

C'est à elle qu'incombent les choix artistiques et chorégraphiques pour le gala ainsi que le passage de cours de l'élève en début d'année.

- **Danse Classique**

Un cours débute toujours par les exercices à la barre (sauf pour les petits) pour l'échauffement et pour la préparation aux exercices du milieu. Ce travail à la barre étant terminé, les élèves le mettent en application au milieu avec des enchainements, des positions de bras et des déplacements (adage, tours, petits et grands sauts)

- **Latino Fun Dance**

Comme toute activité sportive, la séance débute par un échauffement afin de préparer les muscles et les articulations. Une fois l'échauffement terminé, le professeur propose plusieurs petites chorégraphies incluant les pas de base de diverses danses d'origine latino-américaines (salsa, merengue, bachata, cha-cha-cha, samba...)



École de Danse Classique
Éliane Fiévé

Ecole de Danse Classique Eliane Fiévé

Latino Fun Dance Violaines

Mairie de Violaines
Place du Général de Gaulle
62138 Violaines
SIRET : 37921019800014
RNA : W622002251



Page 4 sur 5

Tout comme l'échauffement, l'étirement est impératif en fin de séance afin de permettre la relaxation de tous les muscles du corps travaillés en cours. Il est souhaitable d'avertir le professeur lorsqu'une difficulté ou une douleur musculaire est rencontrée afin d'aménager le mouvement et d'éviter la blessure.

ARTICLE 8 – Protocole sanitaire

En cas de nécessité, imposée par le Gouvernement Français, Mr le préfet du Pas de Calais ou Mr le Maire de Violaines, il est peut-être mis en place un protocole sanitaire.

L'ensemble des dispositions prises dans le cadre de ce protocole respecteront les textes législatifs en vigueur, les recommandations émanant du ministère des Sports et/ou de la Fédération Française de Danse. Celles-ci viennent en complément du présent règlement intérieur.

En cas de mise en place, le protocole sanitaire est communiqué à l'ensemble des danseurs/danseuses par mail et mis à disposition sur l'ensemble de nos moyens de communication.

ARTICLE 9 – Cotisation / Assurances

- **Paiement des cotisations**

Le paiement par chèque, espèces, Chèques Vacances et/ou Coupons Sport sont acceptés en règlement de la cotisation.

Un paiement en 3 fois est possible avec remises des 3 chèques au moment de l'inscription. Les encaissements ont lieu aux alentours de septembre, décembre et mars.

- **Assurance**

La licence de la Fédération Française de Danse que prend chaque élève lors de son inscription lui fait bénéficier automatiquement d'une assurance « Responsabilité Civile » et « Dommages corporels ».

Par ailleurs, comme la réglementation l'exige, l'association vous propose de souscrire une assurance complémentaire « dommages corporels » si l'assurance liée à la licence vous paraît insuffisante. La souscription à cette option d'un coût de 8 Euros par an est à demander lors de l'inscription. Le détail des garanties des contrats d'assurance est disponible sur simple demande auprès du Bureau Directeur

ARTICLE 10 - Le gala

Chaque année le gala se déroule au mois de juin, la demande d'inscription au gala vous sera remise début décembre. Elle devra nous être retournée au plus tard à la reprise des cours début janvier, accompagnée d'un chèque de caution.

Ce chèque vous sera rendu lors de l'Assemblée Générale qui a lieu après le gala si l'engagement a été respecté ou suite à la présentation d'un certificat médical si l'élève n'a pas participé au gala.

ARTICLE 11 – Informations complémentaires

Le professeur perçoit un salaire astreint aux charges sociales et patronales ainsi que des indemnités de déplacement qui avec le coût des licences représentent les dépenses les plus importantes.

<http://danseclassiqueviolaines.fr>
contact@danseclassiqueviolaines.fr



École de Danse Classique
Éliane Fiévé

Ecole de Danse Classique Eliane Fiévé
Latino Fun Dance Violaines

Mairie de Violaines
Place du Général de Gaulle
62138 Violaines
SIRET : 37921019800014
RNA : W622002251



Page 5 sur 5

Les recettes qui permettent ces dépenses sont :

- Les cotisations des parents
- La subvention de la commune
- La participation de l'association.

L'association contribue à la participation du salaire du professeur, aux frais de déplacement, à l'organisation des portes ouvertes et au Noël des élèves, à la réalisation et au financement du gala.

Toutes ces actions sont possibles grâce au bénévolat et à l'autofinancement constitué de diverses actions courant d'année comme, les grilles de tombola, la vente de calendrier, les bénéfices du gala, la vente des costumes du gala, la vente de photos et DVD etc...

L'association n'est pas responsable en cas de vol.

ARTICLE 12 – Adhésion

L'inscription implique de plein droit l'acceptation du présent règlement.

Rédigé par le Conseil d'Administration
en date du 13 Septembre 2021